



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Personnel de maison

NOTE IMPORTANTE :

1. Personnel de maison recruté par des particuliers, accompagnant leur employeur en France, ne séjournant pas plus de 90 jours.
2. Veuillez noter que l'Ambassade ou le Consulat Général de France en Chine se réserve le droit d'exiger des documents ou des informations supplémentaires lors du traitement d'une demande de visa selon la situation particulière du demandeur. La présentation de tous les documents cités dans la liste ci-dessous n'entraîne pas la délivrance systématique du visa.

O = Document original

C = Photocopie

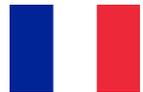
T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa Schengen court séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ». Le formulaire peut également être rempli en ligne et imprimé après l'enregistrement sur notre site.</p> <p>Important:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Langue: Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français. 2. Signature: Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur. La signature d'un représentant n'est pas valide. <ol style="list-style-type: none"> 1) La signature doit être identique à la signature figurant sur le passeport du demandeur et sur la lettre de procuration. 2) Formulaire Schengen: Veuillez signer dans le champ No. 37 ainsi que le dernier champ du formulaire. 3) Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: Le formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur. <p>Merci d'indiquer également "père"/"mère"/"tuteur légal" à côté de la signature. Nous suggérons que les deux parents signent sur le formulaire Schengen et la lettre de procuration, dans la mesure du possible.</p>	Y		
Uniquement pour les ressortissants non-Chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
	<p>Lettre d'engagement de l'employeur à prendre à sa charge les frais de séjour de l'employé en français ou en anglais</p>	Y	Y	



Notes	Documents	O	C	T
	Tout document attestant d'une relation de travail d'au moins trois mois avec son employeur, par exemple contrat de travail ou fiche de paie	Y	Y	
	<p>Assurance</p> <p>1) L'assurance doit indiquer clairement que l'espace Schengen est couvert. Une assurance valide pour la France uniquement n'est pas en conformité avec les critères.</p> <p>2) Si l'espace Schengen n'est pas indiqué sur la page d'assurance, veuillez fournir également les clauses précisant les zones couvertes. Une traduction en anglais ou français est exigée si les clauses sont écrites en chinois.</p> <p>2. Période:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visa court séjour pour Schengen : L'assurance doit couvrir le séjour dans l'espace Schengen. <p>L'assurance doit couvrir le premier séjour prévu dans l'espace Schengen. (Cette disposition ne dispense pas les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages ultérieurs, comme précisé dans le formulaire de demande). Merci de noter que les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visa court séjour pour les DROM/CTOM (moins de 90 jours): <p>L'assurance voyage doit être valable pour les DROM/CTOM et couvrir toute la durée de votre séjour selon votre itinéraire.</p> <p>3. Montant:</p> <p>L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB).</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>	Y	Y	
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
	<p>Anciens passeports</p> <p>Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports.</p> <p>Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	



Notes	Documents	O	C	T
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p> <p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande.</p> <p>3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>			
	<p>Relevé bancaire couvrant les trois mois (hors relevé de carte de crédit), original</p> <p>Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous devez fournir les relevés bancaires de la personne qui prend en charge financièrement le déplacement.</p>	Y		
	<p>Le formulaire d'engagement au respect des obligations sociales signé par l'employeur, original</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique « Liens et téléchargements ».</p>	Y		
	<p>Hukou, photocopie</p> <p>Document pour le demandeur de nationalité chinoise. Copies de toutes les pages.</p>		Y	
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y	